

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCPAT n° 2019- 27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU l'article L 341-16 du Titre IV du Code de l'Environnement ;

VU les articles R 341-16 à R 341-25 du Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2008-297 du 1^{er} avril 2008 relatif à diverses commissions administratives ;

VU le décret n°2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme à l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre Soubelet, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté MCI n°2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté DRE n°2016-30 du 3 mars 2016 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

VU les désignations du conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 18 février 2019 ;

VU les désignations de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine en date du 27 février 2019 ;

SUR la proposition de monsieur le Secrétaire Général,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté DRE n°2016-30 du 3 mars 2016 portant nomination des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est abrogé.

ARTICLE 2 :

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, présidée par le préfet ou son représentant, et qui se réunit en formations spécialisées, est composée comme suit :

Formation dite « de la nature »

1^{er} collège : quatre représentants des services de l'Etat

- Le directeur régional et interdépartemental de l'énergie et de l'environnement (DRIEE) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice de l'unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIA AF) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) des Hauts-de-Seine ou son représentant.

2^{ème} collège : quatre représentants de collectivités territoriales

Deux conseillers départementaux:

- Mme Armelle Gendarme
- M. Gabriel Massou

Deux maires :

- M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux.
- Mme Christine Duval, adjointe au maire de Villeneuve-la-Garenne.

3^{ème} collège : Quatre personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréés de protection de l'environnement et de représentant des organisations sylvicoles

Titulaires

a) personnalités qualifiés

- Mme Sophie Michaud,
Société pour la protection des paysages
et de l'esthétique de la France

Suppléants

- Mme Catherine Combaldieu,
Société pour la protection des
paysages et de l'esthétique de
la France

b) Association « Environnement 92 »

- Mme Agnès Dessevre
- M. Jean Alzamora
- Mme Claire Silvain
- Mme Irène Nenner

c) représentant des organisations professionnelles sylvicoles

- M. Armand-Ghislain de Maigret,
syndicat des forestiers privés
d'Ile-de-France

4^{ème} collège : Quatre personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels

Titulaires

- M. Michel Béal,
Directeur de l'agence territoriale
Ile de France ouest
de l'Office National des Forêts

- Mme Sandrine Armirail,
Fédération pour la pêche
et les milieux aquatiques

- M. Rodolphe Keraudran,
Garde- pêche

- M. Jacques Coatmeur
Délégation LPO d'Ile-de-France

Suppléants

- Mme Séverine Rouet,
Responsable du service
Environnement de l'Agence
territoriale Ile de France ouest
de l'Office National des Forêts

- M. Damien Bouchon,
Fédération pour la pêche
et les milieux aquatiques

- Mme Colette Huot-Daubremont
Délégation LPO d'Ile-de-France

Formation dite « des sites et des paysages »

1^{er} collège : cinq représentants des services de l'Etat

- Le directeur régional et interdépartemental de l'énergie et de l'environnement (DRIEE) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hauts-de-Seine ou son représentant,
- La directrice de l'unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France ou son représentant,

2^{ème} collège : cinq représentants de collectivités territoriales ou d'EPCI

Deux conseillers départementaux

- M. Yves Révillon
- M. Gabriel Massou

Deux maires

- M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux
- Mme Florence de Pampelonne, adjointe au maire de Meudon

Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunal intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- Monsieur le président de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » ou son représentant

3^{ème} collège : cinq personnalités en matière de protection des sites, du cadre de vie ou des sciences de la nature, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et du représentant des organisations professionnelles sylvicoles

a) personnalités qualifiées

Titulaires

- Mme Sophie Michaud,
Société pour la protection des paysages
et de l'esthétique de la France
- Mme Catherine Goussard,
Fonctionnaire d'Etat, en retraite

Suppléants

- Mme Catherine Combaldieu,
Société pour la protection des paysages
et de l'esthétique de la France

b) Association « Environnement 92 »

- M. Jean-Marie Blin
- Mme Agnès Bauche

- M. Lionel Favier
- M. Gil Leparmentier

c) représentant des organisations professionnelles sylvicoles

- M. Armand-Ghislain de Maigret
syndicat des forestiers privés
d'Ile-de-France

4^{ème} collège : Cinq personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

Titulaires

- M. Olivier Muth,
Directeur des Archives Départementales
des Hauts-de-Seine

- M. Jean-Sébastien Soulé,
Architecte-Directeur du CAUE

- M. Louis Vallin,
Paysagiste

- M. Benoît Chéreau,
Association « Vieilles Maisons Françaises »
Françaises »

- Mme Catherine Aubel,
Paysagiste

Suppléants

- Mme France Saie- Belaisch,
architecte-conseil DPLG
Service interministériel
des Archives de France

- M. Vincent Lelièvre,
Architecte DPLG-urbaniste DUP

- Mme Christine de Buhan,
Architecte DPLG

- Mme Béatrice de la Rochefoucauld,
Association « Vieilles Maisons

- M. Thibault de Metz,
Paysagiste

Formation dite « **de la faune sauvage captive** »

1^{er} collège : quatre représentants des services de l'Etat

- Le directeur régional et interdépartemental de l'énergie et de l'environnement (DRIEE) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice de l'unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) des Hauts-de-Seine ou son représentant.

2^{ème} collège : quatre représentants de collectivités territoriales

Deux conseillers départementaux:

- Mme Armelle Gendarme
- M. Gabriel Massou

Deux maires :

- Mme Christine Duval, adjointe au maire de Villeneuve-la-Garenne
- Mme Forence de Pampelonne, adjointe au maire de Meudon

3^{ème} collège : Quatre représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

Titulaires

a) associations

- Mme Sandrine Armirail
Fédération pour la pêche
et les milieux aquatiques

- M. Jacques Coatmeur
Délégation LPO d'Ile-de-France

Suppléants

- M. Damien Bouchon,
Fédération pour la pêche
et les milieux aquatiques

- Mme Colette Huot-Daubremont
Délégation LPO d'Ile-de-France

b) scientifiques

- M. Alexis Lécu,
Docteur Vétérinaire au Muséum National d'Histoire Naturelle

- Mme Sylvie Laidebeure,
Docteur Vétérinaire au Muséum National d'Histoire Naturelle

4^{ème} collège : Quatre responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux

- Mme Marion Dupire-Angel,
Responsable d'un établissement itinérant de présentation
au public de rapaces

- M. Benoît Lamort,
Conseiller technique auprès d'établissements
de présentation au public ou d'élevage
d'animaux d'espèces non domestiques

- M. Arnaud Poitevin,
Responsable zootechnique de l'établissement fixe « Naturoscope »

- M. Francis Pastor,
Responsable zootechnique de l'établissement fixe « SIAAP »

Formation dite « **de la publicité** »

1^{er} collège : quatre représentants des services de l'Etat

- Le directeur régional et interdépartemental de l'énergie et de l'environnement (DRIEE) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice de l'unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le Chef de l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine ou son représentant,

2^{ème} collège : quatre représentants de collectivités territoriales ou d'EPCI

Deux conseillers départementaux:

- M. Yves Révillon
- M. Gabriel Massou

Un maire :

- M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux.

Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunal intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- Monsieur le président de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » ou son représentant,

3^{ème} collège : Quatre personnalités qualifiées en matière des sites, du cadre de vie ou des sciences de la nature, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et du représentant des organisations professionnelles sylvicoles.

Titulaires

a) Personnalités qualifiées

- Mme Sophie Michaud,
Société pour la protection des paysages
paysages et de l'esthétique de la France

-Mme Catherine Goussard,
Fonctionnaire d'Etat, en retraite

b) Association « Environnement 92»

- Mme Agnès Bauche

Suppléants

-Mme Catherine Combaldieu,
Société pour la protection des
paysages et de l'esthétique
de la France

- Mme Irène Nenner

c) Représentant des organisations professionnelles sylvicoles

- M. Armand-Ghislain de Maigret,
syndicat des forestiers privés
d'Ile-de-France

4^{ème} collège : Quatre professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes

Titulaires

M. Thierry Courrault,
Société MPE-Avenir

Suppléants

-M. Valentin Gourdon,
Société MPE-Avenir

M. Laurent Mazaury,
Société Clear Channel France

-M. Xavier Françoise,
Société Clear Channel France

M. Thierry Berlanda,
Société Insert

-M. Charles-Henri Doumerc,
Union de la publicité extérieure

M. Philippe Merle,
Société Lucendi

ARTICLE 3 :

Les membres de cette instance sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable

ARTICLE 4:

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON